Sciences
Université de Paris

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2022
FACULTE DES SCIENCES

La 2ème campagne d'emplois de la Faculté des Sciences a démarré juste après l'envoi de la lettre de cadrage d'Université de Paris. Les travaux de cette campagne 2022 ont été votés à l'unanimité le 16 juillet au Conseil de Faculté, le 18 novembre au Comité Technique, après examen au Comité de direction. Sa validation finale par le Conseil d'administration de notre université a eu lieu le 10 décembre.

Avec les redéploiements effectués entre les supports de BIATSS et E/EC, **le nombre de supports BIATSS est maintenu, le potentiel enseignant a augmenté** et toutes les demandes de repyramidage ont été accordées. **Sur le DSE, les engagements de la direction de la Faculté sur les repyramidages liés aux activités d'encadrement des scolarités sont respectés.**

Dans un délai très court, la Commission des Postes et des Ressources Humaines (CPRH) a pu rendre ses travaux à temps et se réjouit d'avoir pu utiliser la flexibilité de la masse salariale de la Faculté pour mener à bien la politique d'emplois et satisfaire l'ensemble des composantes.

Une méthode fondée sur le dialogue et l'élaboration d'une stratégie commune
Dès réception de la lettre de cadrage, la Commission des Postes et des Ressources Humaines a tout de suite planifié une série de rencontres et de dialogues avec les 9 composantes de la Faculté des Sciences ainsi que la DGRHO.
A travers ces dialogues, la CPRH a élaboré une vue d'ensemble sur les demandes de postes, ce qui lui a permis de mener des réflexions sur la stratégie d'emplois au sein de la Faculté, notamment pour les demandes de création BIATSS qui ont été classées prioritaires lors de la précédente campagne emplois. Un travail intensif a été mené par la présidente de la CPRH, la DGDF et les services de la DGRHO pour valider les données et examiner l'historique des précédentes campagnes d'emplois.

Des réunions plénières ont eu lieu où les directeurs de composantes ont exposé leurs demandes, saisies dans PhaRE, selon la trame commune proposée par la CPRH.

La CPRH s'est par la suite réunie en formation restreinte pour travailler sur un document élaboré par la présidente de la CPRH à partir des présentations des directeurs des composantes, des fichiers consolidés des composantes ainsi que des saisies PhaRE. La CPRH restreinte a ainsi procédé à l'arbitrage et au classement des demandes de postes des E/EC et BIATSS (supports vacants, création/redéploiement et repyramidage).

Des principes de gestion votés à l'unanimité de la CPRH restreinte

- Utilisation par la CPRH de la masse salariale des Enseignants-Chercheurs en détachement ou en disponibilité depuis très longtemps pour mener des actions et

créer des emplois pour les composantes. Une partie de la masse salariale (à définir par la CPRH) libérée sera utilisée sous le format d'un repyramidage/rehaussement dans la composante concernée par le poste en détachement.

- Flexibilité de l'utilisation de la masse salariale pour les redéploiements, rehaussements et repyramidages.
- Prise en compte l'historique des campagnes d'emplois précédentes.

La CPRH a également formulé une demande aux conseils centraux sur « la possibilité de l'utilisation par la composante des supports des Enseignants-Chercheurs nouvellement partis en détachement (ou en disponibilité selon l'ancien loi) depuis 3 ans sous réserve de l'engagement de la composante de rendre le poste si l'enseignant-chercheur décide un jour de revenir à l'université pour reprendre ses fonctions. La Faculté s'engage à gérer sa masse salariale en cas de retour des EC en détachement en effectuant, si nécessaire, du redéploiement/échange inter-composantes ». Des discussions autour de ce point se poursuivent afin d'aboutir à une décision validée par les instances compétentes de l'université.

En respectant les directives de la lettre de cadrage, l'ensemble des demandes pour les BIATSS et les E/EC s'élève à :

- 25 renouvellements BIATSS à l'identique
- 16 repyramidages BIATSS
- 3 créations de supports BIATSS (un support A + 2 supports B)
- 7 renouvellements PR à l'identique (dont deux supports pour une publication selon l'article 46.3)
- 9 renouvellements MCF à l'identique
- 1 échange de poste MCF
- 2 créations MCF sur LAS et CPES
- 2 renouvellements PRAG à l'identique
- 2 créations de supports de PRAG sur des supports ATER pérennes
- 3 repyramidages MCF en PR (dont deux sur supports occupés pour une publication selon l'article 46.3)

Une attention spécifique vis-à-vis des agents en situation de handicap

En parallèle de la campagne d'emplois, la CPRH s'est également souciée de la politique d'avancement des BIATSS/E/EC et elle a mené une action fructueuse vis-à-vis des travailleurs déclarés RQTH. Sur ce sujet, la CPRH travaillera en étroite collaboration avec les composantes de la Faculté et le pôle EgalitéS pour pouvoir aller plus loin et proposer des actions concrètes.

La Faculté des Sciences, à travers son Doyen, l'équipe de direction et l'ensemble des commissions, a montré, encore une fois, une forte autonomie à tous les niveaux : dans la gestion de sa masse salariale (3,3 M€ pour la CE 2022), dans la politique de ses emplois ainsi que dans l'orientation stratégique pour les années à venir.

Ce travail a été mené grâce au dévouement de l'ensemble des membres de la CPRH, aux dialogues permanents avec les composantes qui ont su déployer l'énergie et les efforts nécessaires pour réussir toutes ces actions. Merci à toutes et à tous !